



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-489**

Séance publique du

16 décembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141216-60191-DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/2014
Date de réception : mercredi 17 décembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CIAM - ADOPTION DE L'AVENANT - EXERCICE 2014

Le 16 décembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jules SUSINI.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CIAM - ADOPTION DE L'AVENANT - EXERCICE 2014- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La ville d'Aix en Provence a accueillie une école de cirque destinée à l'apprentissage des enfants du Territoire du Pays d'Aix sur le site de La Molière. Ce projet se réalise selon plusieurs axes : la transmission tous publics avec le fonctionnement d'une école de cirque de loisir, la mise en œuvre d'action culturelle en direction des écoles et des centres sociaux, et la création et la diffusion de spectacles ciblés sur les arts circassiens, avec l'accueil d'artistes en résidence et des temps forts événementiels comme « Jours et Nuits de Cirque ».

Le Centre International des Arts en Mouvement – CIAM, continue son installation sur le site afin d'accueillir les scolaires pour ses ateliers et le jeune public pour des représentations dans des conditions optimales. Pour ce faire, il convient de soutenir ces actions par une subvention complémentaire d'équipement afin de renforcer l'équipement du chapiteau dédié à l'accueil des enfants et des stagiaires.

Je vous propose donc aujourd'hui d'allouer, au titre du budget 2014, la subvention d'équipement comme indiquée dans le tableau ci-après.

Cette proposition a été validée le 17 novembre 2014.

n° tiers	association (équipement)	dotation 2012 (en euros)	dotation 2013 (en euros)	obtenu 2014 (en euros)	proposition 2014 (en euros)	total 2014 (en euros)
86413	Centre International des Arts en Mouvement (CIAM) : fonctionnement	20 000	105 000	180 000	0	180 000
	CIAM : équipement	0	80 000	0	20 000	20 000

C'est pourquoi, vous voudrez bien, Chers Collègues

ATTRIBUER à l'association du Centre International des Arts en Mouvement – CIAM, une subvention d'équipement d'un montant de 20 000€ ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la ville 90312 – 20421 – 4240 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER l'avenant à intervenir entre la Ville et l'association « Centre International des Arts en Mouvement – CIAM »

AUTORISER l'Adjoint Délégué à le signer ainsi que tout document afférent.

DL.2014-489 - VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT
AU CIAM - ADOPTION DE L'AVENANT - EXERCICE 2014-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ANNUELLE
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 décembre 2013 (2013.762)**

Entre :

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du désignée sous le terme «**La Ville**»
d'une part,

et,

L'Association « **Centre International des Arts en Mouvement** » dont le siège social est sis : 28, rue Cardinale 13100 Aix-en-Provence, N° Siret : 788 635 472 00012... ci-après désignée «**l'Association**», représentée par son président en exercice, Philippe DELCROIX, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration du 4 juin 2012
d'autre part,

PREAMBULE

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 17 décembre 2013 n°2013.762, adopté une convention d'objectifs annuelle établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 100 000 €

par avenant n°1 du 21 juillet 2014 n°2014-220, décidé d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de 80 000€ dans le cadre de la mise en place de projets culturels du temps fort Cirque pour l'année 2014

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention d'équipement de 20.000€ pour améliorer l'accueil des enfants dans le cadre des actions pédagogiques

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article **IV** de la convention d'objectifs annuelle, intitulé «Moyens accordés par la Commune – » est modifié ainsi que suit :

le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2014 :

à 20 000€ à titre de subvention d'investissement

à 180 000€ à titre de subvention de fonctionnement

Le montant de la subvention d'investissement de 20 000€ sera versé en une seule fois après le vote du conseil municipal.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville
(Date et signature)

Pour l'Association
(cachet et signature)